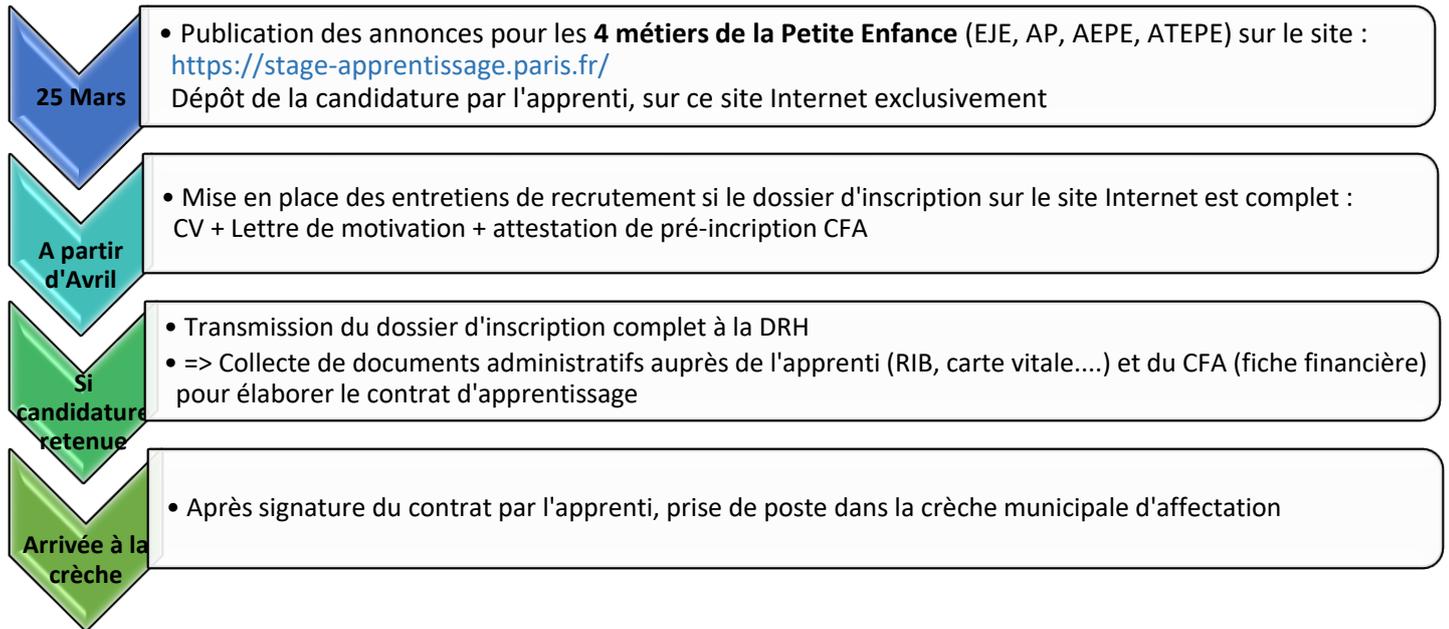


Devenir apprenti.e à la Ville de Paris : oui, mais comment ?



Les étapes de l'inscription sur le site

Les documents obligatoires à prévoir :

- ✓ CV actualisé
- ✓ Lettre de motivation actualisée, pour le métier concerné
- ✓ Attestation nominative de pré-inscription CFA (à demander au CFA)

